

LAGOR DANS LES SYNODES DE BÉARN

Philippe Chareyre

Les synodes de Béarn, en l'absence d'archives des Eglises pour le XVI^e siècle, constituent une source documentaire incontournable¹. L'Eglise de Lagor y figure au travers de quelques mentions mais ne sembla pas avoir posé de difficultés importantes.

Elle est mentionnée dans le premier synode « national » de la souveraineté qui s'est tenu à Pau le 20 septembre 1563 en présence de Jeanne d'Albret et de Jean Reymond Merlin, comme église rattachée à celle d'Orthez : « Orthez, lieu de consistoyre, ses dépendances sont Belloc, Arthes, Morlane, Maslac, Lagor, Pardies, Mont & lieux circonvoisins. » Au synode qui se tient l'année suivante à Orthez est mentionné pour la première fois le consistoire de Lagor, au cours d'une décision sybilline : « *Le surveillant de Lagor et en sa personne tout le consistoyre ont esté admonestez de faire que les ordonnances des synodes soyent mieux observées entre eux que n'ont esté par cy-devant.* » Puis ce n'est qu'en 1565 que sont cités son premier pasteur et l'un de ses premiers anciens : « *Duser, ministre de Lagor & Pierre Pigerle, surveillant* ». Il faut attendre le début du XVII^e siècle pour que les noms des représentants soient à nouveau précisés : « *Monsieur Minvielle, ministre de Lagor, & Ramonsan, ancien* » en 1615, et « *de Minvielle, ministre à Lagor & de Laugar, ancien* » en 1623.

Une seule querelle est signalée en 1615 sans que l'on en discerne le contenu,

mais qui permet de connaître la composition du consistoire. Celle-ci n'obéit pas à une règle particulière et varie selon les lieux². Ici le nombre des anciens semble être de onze qui siègent avec le pasteur, soit au total douze membres, ce qui est relativement élevé pour un consistoire rural :

« *La commission ayant entendu la division qui est survenue au consistoyre de Lagor a jugé qu'il doibt estre renouvelé à condition neantmoins qu'en changeant les anciens jusqu'au nombre d'onze, il y en demure trois qui ont esté desja nommez par le consistoyre, assavoir Peyrolet de Barrere, Monsieur Joseph Cardenau & Jaques de Fauvas, & tel changement se fera avec l'assistance du surveillant du colloque ou tel autre que le colloque advisera.* »

Lagor est à nouveau citée en 1619, lorsque la communauté s'oppose à ce que son pasteur aille assurer une prédication le dimanche après-midi à Lahourcade et de façon générale à s'unir avec cette Eglise, ce que le synode lui impose : « *L'église de Lagor ayant appelé du jugement du colloque d'Orthez ordonnant que Monsieur de Minvielle, pasteur en ladite église, bailleront un presche à l'église de Laforcade tous les dimanches après disner & que la mesme église soit appelée pour assister à la distribution des deniers des pauvres & pour les depputations vers les assemblées de l'église, le jugement du colloque a esté approuvé & confirmé par le synode.* »

¹ SPPF, ms 443.

² Raymond Mentzer, *Les registres des consistoires des Eglises réformées de France, XVI^e et XVII^e siècles. Un inventaire*, Droz, 2014, 170 p.